



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 23 février 2022

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Tél : 04.94.46.81.94

**SARL Château de Peyrassol Représenté par M.
Alban CACARET
Commanderie de Peyrassol
83340 FLASSANS SUR ISSOLE**

Objet : Accusé de réception du dossier complet d'une demande d'autorisation de défrichement (bois des particuliers) – Reconnaissance des bois à défricher et enquête publique

Références: Dossier n° **22.016/13**
Commune : **LE LUC**

Parcelle : **E 460 – 469 – 475 à 480 – 750 – 751**
Lieu-dit : **VAULONGUE**

Lettre recommandée avec AR n° 1A 169 968 8685 6

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation de défrichement que vous avez transmise à mes services le 18/01/22, enregistrée sous le n° **22.016/13**, pour un terrain appartenant à **GFR Château Commanderie de Peyrassol**, **je vous informe que votre dossier est considéré comme complet à compter du 18/01/2022.**

Votre demande d'autorisation de défrichement est instruite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Agriculture et Forêt.


Votre dossier, soumis à étude d'impact, fera l'objet d'une enquête publique et une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains à défricher est nécessaire. Je vous informerai de la date retenue pour cette reconnaissance par un prochain courrier.

Aussi, le délai d'instruction est de **six mois**. Il s'achèvera le **18/07/2022**.

Si aucune décision n'est intervenue avant le **18/07/2022**, votre demande donnera lieu à une décision implicite de rejet. Cette décision de rejet pourra faire l'objet d'un recours de votre part devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa naissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER